

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE  
-----

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

64/292 du 26/03/84  
//) SECRET N° /MTPS-DGTFFP-DFF

portant intégration et nomination de certains  
Candidats du Ministère de l'Education Natio-  
nale (MEN) dans les cadres de la catégorie A,  
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)  
en tête : DIATSOUL Régis Olivier

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 4 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 15.11.1980, portant amendement de l'arti-  
cle 47 de la Constitution du 4 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-  
tionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2007/ET du 21.6.1958 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 67/504 du 30.9.1967 modifiant le tableau hié-  
rarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire abro-  
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret  
n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;  
(/u le décret n° 62/150/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant le échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/158 du 4.4.1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644  
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 62/196 du 5.7.1962 relatif à la nomination et  
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat  
(/u le décret 83/320 du 3.9.1983 portant nomination d'un Membre  
du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 1283 /MEN-DG.S-DE.M-SP-P3 du 28.12.83  
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives  
transmettant les dossiers constitués par les intéressés ;

//) SECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats titulaires de la Licence Es-Sciences (session de 1982) Options : Sciences Physiques et Chimie Pure obtenue à l'Université Marien NGOUANT sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

Ce sont :

DIATSOUIKA Régis Olivier, né le 20 Février 1960 à Brazzaville  
+ M'BOUITY Léon, né le 18 Février 1956 à Pointe Noire.

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, à la rentrée scolaire 1983 - 1984, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 Mars 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Antoine NDINGA-OBA .-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA .-

Le Ministre du Travail et de  
La Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA .-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS

JORPC : ..... 1  
DGTFF/DEP : ..... 3  
DFP/EST : ..... 1  
MEN : ..... 2  
DGAS : ..... 2  
DPA : ..... 5  
DGE : ..... 3  
DCF : ..... 2  
M.G : ..... 2  
DOSSIERS : ..... 2  
INTERESSES : ..... 2  
SGCM/BC : ..... 3